

Bureau du 6 décembre 2004

Décision n° B-2004-2733

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Cession, aux sociétés Natexis Bail, CMCI Lease et Sicomi Rhône-Alpes, d'une parcelle de terrain située avenue de l'Hippodrome, lieu-dit les Bruyères**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 novembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine est propriétaire d'une parcelle de terrain de 1 596 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 76 de la section CH et située avenue de l'Hippodrome, lieu-dit les Bruyères à Rillieux la Pape, transférée en 1969 par la ville de Lyon dans le cadre des compétences de la Communauté urbaine et comportant dans son tréfonds deux conduites d'eau potable de gros diamètre (1 000 mm).

Afin de remembrer ce terrain avec le tènement contigu leur appartenant, les sociétés Natexis Bail, CMCI Lease et Sicomi Rhône-Alpes, ont sollicité la cession, à leur profit, de ladite parcelle.

Aux termes du projet d'acte qui a été établi, cette cession pourrait intervenir au prix de 4 867,80 admis par les services fiscaux, étant précisé que ladite parcelle resterait grevée au profit de la Communauté urbaine d'une servitude perpétuelle de passage pour les conduites d'eau situées dans son tréfonds ainsi que de nombreuses restrictions d'usage, dont l'interdiction de toute construction, destinées à préserver ces conduites ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Prononce le déclassement requis, lequel, en l'absence de texte spécifique définissant les modalités de procédure en la matière, peut avoir lieu sans enquête publique par simple décision du Bureau.

2° - Approuve le projet d'acte qui lui est soumis relatif à la cession d'une parcelle de terrain située avenue de l'Hippodrome, lieu-dit les Bruyères à Rillieux la Pape au profit des sociétés Natexis Bail, CMCI Lease et Sicomi Rhône-Alpes.

3° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

4° - La somme à encaisser en 2005 sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - produit de la cession : 4 867,80 en recettes - compte 775 100 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,